

COMMUNE DE VINAY

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 18 JUIN 2020 à 19 heures

Afférent au conseil municipal : 15

Ont pris part à la séance : 15

En exercice : 15

date de convocation : 10/06/2020

date d'affichage : 11/06/2020

L'an deux mille vingt, le dix-huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué le 10 juin 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la salle des fêtes de Vinay en raison des conditions sanitaires liées au COVID-19, sous la présidence de Monsieur Éric FILAINE, Maire de la commune de Vinay.

Membres présents : FILAINE Eric, GAUTRON Rodolphe, LECOMTE Jérémy, SODOYER Sylvie, NANNAN Jean-Marie, COLLIN Josiane, LABORIE Laurent, JUNIET Jean-Pierre, PINEL Carole, BLARY Catherine, BELLIER Dominique, LARUE Marie-Madeleine, TOUBANCE Bryan, LEJARLE Nicolas, DECARRIER Florence.

Monsieur Jérémy LECOMTE a été nommé secrétaire de séance.

Lesquels forment la majorité des membres et peuvent valablement délibérer.

Le compte-rendu de la séance du 2 juin 2020 a été approuvé par les membres du Conseil Municipal.

1. Adoption du compte de gestion exercice 2019

Monsieur le Maire expose le contenu du Budget principal à l'assemblée,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21, L.2343-1 et 2 et D.2343-1 à D.2343-10 ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2019, a été réalisée par le receveur en poste au Centre des Finances Publiques d'Epernay Municipale, et **que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Commune.**

Monsieur le Maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1er juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **adopte à raison de 15 voix Pour, le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2019.**

2. Vote du compte administratif 2019

Monsieur le Maire expose le contenu du Budget principal à l'assemblée,

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Éric FILAINE, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par le Président, après s'être fait présenter le Budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

		Dépenses	Recettes	Résultat
Section fonctionnement	Résultats exercice 2019	387 017,36 €	402 132,23 €	+ 15 114,87 €
	Report fonctionnement exercice N-1 (002)		50 155,43 €	+ 50 155,43 €
	Résultat de fonctionnement à affecter			+ 65 270,30 €
Section investissement	Résultats exercice 2019	259 586,17 €	127 682,02 €	-131 904,15 €
	Report investissement exercice N-1 (001)		210 799,40 €	+ 210 799,40 €
	Solde global d'exécution 001			78 895,25 €
	Restes à réaliser au 31/12/2019	85 900,00 €		+ 85 900,00 €
	Résultats cumulés 2019	732 503,53 €	790 769,08 €	+ 58 265,55 €

Il ressort un résultat de clôture de l'exercice 2019 :

En investissement R001 : 78 895,25 €

En fonctionnement R002 : 58 265,55 €

Il a été décidé par le conseil municipal d'imputer respectivement lesdites sommes d'une part en R001 pour la somme de 78 895,25 €, section d'investissement et d'autre part la somme de 58 265,55 €, section de fonctionnement.

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, au bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

M. Eric FILAINE, Maire, ayant quitté la séance, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus :

Vote pour : 15 – vote contre : 0

3. Affectation du résultat de l'exercice 2019

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019

REPORTS :

Pour rappel : excédent N-1 reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 210 799,40 €

Pour rappel : excédent N-1 reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : 50 155,43 €

SOLDES D'EXÉCUTION :

Un solde d'exécution négatif (déficit – 001) de la section Investissement de :	131 904,15 €
Un solde d'exécution (excédent – 002) de la section de Fonctionnement de :	15 114,87 €

RESTES A RÉALISER :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :	85 900,00 €
En recettes pour un montant de :	0,00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	7 004,75 €
--	------------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

COMPTE 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	7 004,75 €
---	------------

LIGNE 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	58 265,55 €
---	-------------

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

Vote Pour : 15 – Vote contre : 0

4. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2020

Monsieur le Maire expose le contenu du Budget principal à l'assemblée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter pour l'exercice 2020, les taux d'imposition des deux taxes : **foncière (bâti), et foncière (non bâti), comme suit :**

Taxes	Taux votés	Bases Imposition Prévisionnelles 2019	Produit correspondant
Foncière (bâti)	22,10 %	618 800 €	136 755 €
Foncière (non bâti)	7,20 %	146 300 €	10 534 €
<u>Total</u>			<u>147 289 €</u>

Ont voté pour : 15 – ont voté contre : 0

5. Subventions communales 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser pour l'exercice 2020, une subvention :

Aux associations et organismes suivants :

A.I.M.A.A. (0,35 €/h x 594 habitants) =	207,90 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Vinay	200,00 €
Association des Papillons Blancs	150,00 €
L'Avenir Musique	150,00 €
CLIC Champenois (EntourAge) (0,50 €/h x 594 habitants)	297,00 €
Club de l'Amitié de Vinay	300,00 €
Fédération des Anciens Combattants d'Algérie	100,00 €
Vinay en Fêtes	850,00 €

La somme de **2 254,90 euros** sera inscrite au compte **6574** du budget communal 2020.

6. Adoption et VOTE du BUDGET PRINCIPAL EXERCICE 2020

Monsieur le Maire expose le contenu du Budget principal à l'assemblée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité **le budget de l'exercice 2020**, arrêté comme suit :

	<u>INVESTISSEMENT</u>	<u>FONCTIONNEMENT</u>
<u>DÉPENSES</u>	163 904,59 €	447 461,55 €
<u>RECETTES</u>	163 904,59 €	447 461,55 €

Vote pour : 15 – vote contre : 0

7. Commission communale des impôts directs (annule et remplace la délibération n° D.13.2020 du 02/06/2020)

Proposition des membres titulaires et suppléants

Le conseil municipal propose comme membres :

TITULAIRES

FILAINE Éric	2 rue de Brugny - VINAY
GAUTRON Rodolphe	1 bis rue de la Liberté VINAY
LECOMTE Jérémy	7 rue de Champagne – VINAY
SODOYER Sylvie	3 bis rue du Moulin – VINAY
NANNAN Jean-Marie	18 rue de Sancerre – VINAY
COLLIN Josiane	9 avenue d'Alsace – VINAY
LABORIE Laurent	14 Impasse de Cahors – VINAY
JUNIET Jean-Pierre	34 rue Roger Thomas – VINAY
MARY Nathalie	8 rue Saint Vincent – VINAY
CLOSQUINET Virginie	3 rue Paul Ganon – MOUSSY
CABRAL Diane	8 Hameau de Tincourt – VINAY
DIDIER Christophe	13 route de Vertus – ST MARTIN D'ABLOIS
HUOT Virginie	27 rue Julien Ducos – ST MARTIN D'ABLOIS

SUPPLÉANTS

PINEL CAROLE	2 rue des Nizots – VINAY
BLARY Catherine	1 rue de Vaudancourt – VINAY
BELLIER Dominique	24 rue Roger Thomas - VINAY
LARUE Marie-Madeleine	17 Impasse de Cahors - VINAY
TOUBANCE Bryan	2 ter rue de la Liberté – VINAY
LEJARLE Nicolas	16 Impasse de Cahors – VINAY
DECARRIER Florence	4 rue de l’Eglise - VINAY
OUY Isabelle	25 rue de Champagne – VINAY
CLOSQUINET Thierry	13 rue du Moulin – VINAY
SOURDET Elise	50 rue des Meulières – ST MARTIN D’ABLOIS
CEZ Damien	16 avenue Michel Destrez ST MARTIN D’ABLOIS
FILAINE Thierry	14 rue de la Clôterie BRUGNY-VAUDANCOURT

8. Groupement de commandes 2020

Le Maire expose à l’assemblée les prévisions de travaux de voirie à réaliser avec la CAECPC en 2020 :

- Hameau de Tincourt : couche de roulement avec 2 dos d’âne : 15 777,60 € TTC
- Chemin Vicinal « Rigoblin » : reprise des nids de poule 1 920,00 € TTC
- Rue de Courcourt : reprise enrobés de chaussée 21 900,00 € TTC

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve ces prévisions et autorise le Maire à adhérer au groupement de commandes de la CAECPC.

9. Renouvellement de la commission de contrôle de la liste électorale

Le Maire expose à l’assemblée que, conformément aux dispositions de l’article L. 19 du code électoral, depuis le 1^{er} janvier 2019, une commission de contrôle de la liste électorale a été créée par arrêté préfectoral. Dans les communes de moins de 1000 habitants, elle se compose de la façon suivante :

- Un conseiller municipal de la commune
- Un délégué de l’administration désigné par le Préfet
- Un délégué désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance

Monsieur le Préfet demande que sa composition soit revue à l’issue des élections municipales.

Il est précisé que les membres actuels de la commission de contrôle, qui souhaitent être renouvelés, le peuvent, sous réserve de remplir encore les conditions requises pour être désignés.

Monsieur le Maire propose donc de renouveler la commission de contrôle avec les mêmes membres que ceux désignés en janvier 2019, soit :

- Conseiller municipal : Mme Sylvie SODOYER
- Délégué de l’administration : Mme Catherine BLARY
- Délégué du Tribunal de Grande Instance : M. Jean-Pierre JUNIET

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, donne son accord pour renouveler la commission de contrôle de la liste électorale avec les mêmes membres que ceux désignés depuis janvier 2019.

Questions diverses :

- Le Maire présente à l’assemblée un devis du garage Auto Service Express pour la réparation du véhicule des pompiers suite à son passage au contrôle technique.
Le devis s’élève à 1 975,62 € TTC.
Le Conseil Municipal demande que des devis soient fournis par d’autres garages.

- Le Maire informe l'assemblée que le Maire de Moussy souhaiterait que le Chemin Vicinal « Rigoblin » reliant Vinay à Moussy soit interdit à la circulation de tous véhicules tous les dimanches matin pour permettre les piétons et cyclistes de circuler en toute sécurité.
Après discussion, le Conseil Municipal refuse cette proposition, estimant que des véhicules ont besoin de circuler sur cette voie pour rejoindre les vignes.
- Fête patronale : en raison des événements sanitaires, seul un dépôt de gerbe sera effectué au Monument aux Morts le Dimanche 21 Juin 2020 à 9h00, en présence de quelques membres du conseil municipal.
- 14 juillet : en raison des événements sanitaires, seul un dépôt de gerbe sera effectué au Monument aux Morts le Mardi 14 Juillet 2020 à 9h00, en présence de quelques membres du conseil municipal.
- Il est demandé de prévoir l'entretien de la porte de l'église, ainsi que de la porte du hangar.

La séance a été levée à 23 heures.

M. Eric FILAINE

M. Jean-Pierre JUNIET

M. Rodolphe GAUTRON

M. Laurent LABORIE

M. Jérémy LECOMTE

Mme Marie-Madeleine LARUE

M. Dominique BELLIER

M. Nicolas LEJARLE

Mme Catherine BLARY

M. Jean-Marie NANNAN

Mme Josiane COLLIN

Mme Carole PINEL

Mme Florence DECARRIER

Mme Sylvie SODOYER

M. Bryan TOUBANCE